

Chef d'orchestre de la mobilité en Haute-Savoie

La mobilité est une des préoccupations majeures des Haut-Savoyards. Etudier, travailler, découvrir, se divertir... pour tout cela, se déplacer est une nécessité.

En mettant au service de tous des transports en commun performants et complémentaires, le Conseil général répond aux préoccupations liées au développement durable et offre ainsi une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle.



CONTACTS

GARES ROUTIÈRES :

ANNECY +33 (0)4 50 45 73 90
ANNEMASSE +33 (0)4 50 38 42 08
GENÈVE Pl. Dorcière +41 (0)22 732 02 30
THONON Boutique transports Pl. des Arts +33 (0)4 50 26 41 32
THONON Pl. des Arts SAT +33 (0)4 50 71 85 55

Internet : www.frossard.eu
www.sat-autocars.com
Courriel : frossard@transdev.fr
sat.thonon@wanadoo.fr



PUBLICIS ACTIV ANNECY CARTOGRAPHIE LATTITUDE-DOMTARÈNE 07/2013

CONDITIONS GÉNÉRALES

A - RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Il est demandé de faire signe au conducteur pour qu'il s'arrête. Les billets sont délivrés dans nos bureaux et à l'intérieur de nos autocars. Ils sont valables uniquement le jour de l'achat et ne sont pas remboursables.

1) Contrôles

Les voyageurs doivent réclamer et conserver leur titre de transport jusqu'à leur point d'arrêt. Tout voyageur sans billet ou détenteur d'un billet non valable devra s'acquitter du prix du billet majoré d'une pénalité.

2) Horaires

Notre société ne saurait être rendue responsable des éventuels retards dus aux conditions climatiques ou de circulation. Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent subir des modifications. Les correspondances avec les autres lignes sont assurées dans la mesure du possible.

3) Réservations

Il n'est pas nécessaire de réserver ses places à l'avance.

4) Jours fériés

Les services réguliers ne fonctionnent pas les jours fériés.

B - TARIFS ET REDUCTIONS

Ligne : Thonon - Evian - St Gingolph

1) Minimum de perception sur toutes nos lignes
1,50€ pour les cartes Alpy.

2) Gratuité

La gratuité est offerte aux enfants de moins de 6 ans accompagnés par un adulte.

3) Réductions

Une réduction de 50 % s'applique :

- Aux élèves titulaires de la carte départementale de transports scolaires en période de vacances scolaires et les fins de semaine.
- Aux jeunes de 6 à 26 ans détenteurs de la carte Décllic'.
- Aux invalides sur présentation de la carte de réduction du transporteur (à demander dans nos agences commerciales).

4) Cartes Décllic' / Conseil Général de la Haute-Savoie

Une tarification préférentielle est mise en place en collaboration avec le Conseil Général de la Haute-Savoie pour les jeunes de 6 à 26 ans.

La carte d'ayant droit offre les possibilités suivantes :

- Réduction de 50 % toute l'année sur le ticket unité, valable sur toutes les lignes régulières du département de la Haute-Savoie.
- Abonnement domicile / établissement scolaire de 300€ pour les scolaires ainsi que les étudiants. Hors périodes scolaires, réduction de 50 % sur le ticket unité, sur toutes les lignes du département de la Haute-Savoie.
- Abonnement pour déplacements illimités sur une ligne régulière définie, valable toute l'année à 400 € sur les trajets internes au département de la Haute-Savoie.
- Cette tarification préférentielle ne s'applique pas sur le trajet Thonon-Amphion-Evian.

5) Cartes Alpy

La carte Alpy est un titre de transport rechargeable, accessible à tous, qui permet de circuler librement sur :

- Tout le réseau de lignes régulières Frossard et Sat

Et de bénéficier :

- De réductions importantes sur chaque trajet (de 25% à 40%).
- D'avantages sur certains réseaux urbains (ex : cityticket sur Unireso...).

Les avantages de la carte de transport à tarif réduit :

- Vous ne payez que ce que vous consommez (la carte est valable 1 an pour tous vos trajets à compter de votre première utilisation).
- Vous circulez librement sur toutes les lignes de chaque réseau en bénéficiant de la réduction choisie.
- Voir conditions générales de vente.

6) Bagages

Gratuits - Le transporteur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Ceux-ci restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire, qu'ils soient dans l'autocar ou dans les soutes.

7) Chiens

Tout propriétaire de chien doit s'être acquitté de toutes les formalités douanières.

Les chiens de première catégorie sont interdits à bord de nos autocars.

Les chiens de deuxième catégorie sont tolérés mais doivent être tenus en laisse et muselés.

Tarifs :

- Gratuit pour les chiens voyageant dans un sac, un panier ou une cage.
- Demi-tarif pour les chiens à condition qu'ils soient propres, tenus en laisse et installés sous le fauteuil de leur propriétaire.

8) Animaux d'aide ou d'accompagnement aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Accès gratuit.

C - TARIFS ET REDUCTIONS

Ligne : Thonon - Amphion - Evian

1) Accord tarifaire

1.50 €

2) Gratuité

La gratuité est offerte aux enfants de moins de 6 ans accompagnés par un adulte.

3) Réduction

En raison de l'accord tarifaire, aucune réduction supplémentaire n'est consentie sur cette ligne.

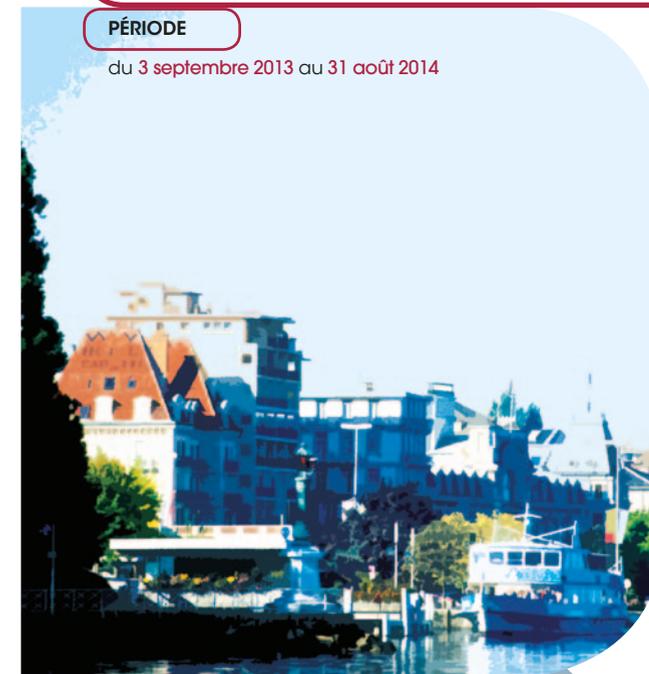
4) Cartes Décllic' / Conseil Général de la Haute-Savoie

- Cette tarification préférentielle ne s'applique pas sur le trajet Thonon-Amphion-Evian.

THONON / EVIAN / SAINT GINGOLPH THONON / AMPHION / EVIAN

PÉRIODE

du 3 septembre 2013 au 31 août 2014



Lac Léman



8 nouveaux services en +



